

COMMUNIQUE DE PRESSE

FACE: FÉDÉRATION EUROPÉENNE DES ASSOCIATIONS DE CHASSE ET CONSERVATION DE LA FAUNE SAUVAGE

NOTE SUR LA REQUÊTE FORMULÉE PAR LA COMMISSION EUROPÉENNE AUPRÈS DE LA SUÈDE CONCERNANT L'ALIGNEMETN DE LA CHASSE AU LOUP AUX NORMES EUROPÉENNES

En favorisant le dialogue entre les parties prenantes de la Plateforme sur les grands carnivores d'une part et en lançant, d'autre part, une procédure d'infraction à l'encontre d'un État membre présentant une population de loup à l'état de conservation favorable, la Commission européenne applique une politique ambiguë et contradictoire en matière de gestion des grands carnivores, et constitue à la fois la source et la solution du conflit.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bruxelles, 19 juin 2015 – Cinq ans après avoir entamé une procédure d'infraction à l'encontre de la Suède, la Commission européenne a renvoyé un avis motivé concernant la façon dont la population de loup est gérée. La Commission estime que la population « locale » de loups n'a pas encore atteint un état de conservation favorable, en dépit du fait que, du point de vue juridique, l'état de conservation favorable doit être considéré à l'échelle nationale, auquel cas les résultats récemment publiés par la directive Habitats démontre que cet état a effectivement été atteint.

La population de loups suédois est favorable du point de vue de leur aire de répartition, de la qualité de leur habitat et de la taille de la population, comprise entre 320 et 380 individus entre 2007 et 2012¹. Afin de réduire les dégâts et de gérer la population de façon sélective, le gouvernement suédois a autorisé des chasses strictement contrôlées en 2010, 2011, 2013, 2014 et 2015. Si l'on prend en compte les naissances de cette année, la population actuelle dépasse largement les 500 loups. Cela démontre que les mesures mises en place par le gouvernement suédois – notamment la chasse – permettaient adéquatement de maintenir ou de restaurer la population locale de loup à un état de conservation favorable.

La Suède est un pays pionnier en Europe en matière de recherche sur le loup, et l'état de conservation favorable est évalué sur la base d'une analyse de la vulnérabilité. La Suède est en réalité l'un des rares pays à être véritablement capable de produire une analyse comme celle-là, qui permet de créer un pédigrée précis pour chaque loup appartenant à cette population.

Du point de vue de la Commission, la Suède ne remplit pas ses obligations car elle n'explore pas d'autres pistes satisfaisantes et ne veille pas à ce que la chasse autorisée soit entreprise dans des conditions strictement contrôlées, sur une base sélective et dans une mesure limitée.

¹ Eionet (European Topic Centre on Biological Diversity) : évaluations des espèces au niveau biogéographique de l'UE. Des évaluations de l'état de conservation des types d'habitat et des espèces présentant un intérêt pour la Communauté ont été menées dans l'UE-27 durant la période 2007-2012 et ont été rapportées au titre de l'article 17 de la directive Habitats. Lien vers le <u>rapport</u>.

Il convient de noter que la chasse est soumise à des limitations et des règles strictes. En effet, le nombre de loups chassables a été calculé par le Projet Loup scandinave, afin de respecter des quotas qui permettent de ne pas mettre en péril l'état de conservation favorable de l'ensemble de la population.

La chasse est sélective, puisqu'elle cible des meutes de loups identifiées sur la base d'une cartographie génétique.

La chasse cible également les meutes présentes dans les zones où les incidences et les dégâts socioéconomiques sont les plus importants, où la densité est la plus élevée et où le niveau de consanguinité est le plus élevé.

La chasse se déroule dans **des conditions soumises à un contrôle strict** : chaque responsable de chasse doit être enregistré et connecté à un système SMS qui permet d'informer l'ensemble des participants en temps réel lorsqu'un loup est tiré et lorsque le quota est atteint. Chaque loup est examiné par des responsables du conseil du comté ainsi que par l'office vétérinaire de l'État, ce qui permet de recueillir des informations précieuses pour la cartographie de la population.

Il n'existe pas d'autres solutions satisfaisantes pouvant se substituer à la chasse, le principal problème étant la densité élevée de loups dans certaines zones et les pertes économiques considérables qu'elle engendre pour les populations locales. La Suède agit en vertu de l'article 2.3 de la directive Habitats, qui énonce clairement que les exigences économiques, sociales, culturelles et les caractéristiques régionales et locales doivent être prises en considération dans la réalisation des objectifs de la directive. La gestion du loup par la chasse est acceptée par la majorité de la population suédoise et contribue à la diminution substantielle du niveau de conflit dans les zones où le loup est abondant.

En ce qui concerne la procédure d'infraction, la FACE déplore que la Commission européenne n'ait pas daigné consulter la *Plateforme européenne sur la coexistence entre l'homme et les grands carnivores*, mise en place par le précédent Commissaire à l'environnement, Janez Potočnik, dans le but de favoriser le dialogue visant à réduire les conflits générés par les grands carnivores. La FACE participe à cette plateforme et est convaincue que des solutions au conflit qui oppose les populations aux grands carnivores peuvent être trouvées dans le cadre d'un dialogue constructif entre les parties prenantes principales aux niveaux local, national et européen. La décision de la Commission européenne affaiblit le rôle et l'efficacité de la Plateforme sur les grands carnivores.

FIN

NOTES À LA RÉDACTION:

La FACE est la Fédération des Associations de Chasse et de Conservation de la Faune Sauvage de l'UE. Etablit en 1977, la FACE représente les intérêts des 7 millions de chasseurs en Europe en tant qu'organisation non-gouvernementale sans but lucratif (ONG). La FACE est constituée des associations nationales de chasse de 36 pays européens incluant les 28 Etats membres de l'Union. La FACE a également 4 membres associés et est établie à Bruxelles. La FACE défend le principe d'utilisation durable de la Nature, est membres de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) depuis 1987 et plus récemment de Wetlands International. La FACE travaille avec ses partenaires sur de nombreux sujets ayant trait à la chasse, allant des accords internationaux de conservation à leur mise en œuvre locale dans le but de soutenir la chasse en Europe. www.face.eu

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, POUR UN ENTRETIEN, DES CITATIONS OU DES PHOTOS, VEUILLEZ CONTACTER :

Filippo Segato, Secrétaire Général, filippo.segato@face.eu T: +32 (0) 2 732 6900.

